

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2015

Le 11 mai 2015 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 4 mai 2015.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Florence DABIN, Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Madame Christine CHARRIER, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Marie BARTHELEMY : Adjoints

Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Simone POUPARD, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Olivier BAGUENARD, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Madame Nathalie GODET, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Madame Magalie GREAU, Madame Caroline LEDERLE, Madame Valérie FERRIOL-ROUSSEAU, Madame Catherine CANALS, Monsieur Bernard RABILLER, Monsieur Benoît BACLET : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Monsieur Frédéric PAVAGEAU à Monsieur Jean-Paul BREGEON, Monsieur Jordan JOUTEAU à Madame Florence DABIN, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN à Madame Isabelle LEROY, Monsieur Pierre MARTIN à Monsieur Roger MASSE, Monsieur André CERQUEUS à Monsieur Jean-Marc VACHER, Monsieur Xavier COIFFARD à Madame Magalie GREAU.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-François BAZIN comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 13 avril 2015 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU PUY-SAINT-BONNET - APPROBATION DE LA PROPOSITION DU MAIRE-DELEGUE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 10 Abstentions),

DECIDE

Article unique - de désigner Monsieur Gilles MORIN en tant que membre de la commission consultative du Puy-Saint-Bonnet pour remplacer Monsieur Christophe GELINEAU.

1.2 - FOURRIERE AUTOMOBILE - DESIGNATION DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver le choix de la société Assistance Auto Dépannage Services comme délégataire du service public de la fourrière automobile ainsi que les termes de la convention de délégation de service public afférente, à conclure pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2020.

1.3 - ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cholet, pour la passation de marchés de services d'assurances relatifs aux risques statutaires du personnel.

La Ville est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer et de notifier les marchés, conclus pour une période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Selon les options qui seront réellement retenues ou écartées (franchise, type de garanties, étendue des garanties), les engagements financiers maximum seront les suivants :

Engagement maximum TTC	Ville	CCAS
Frais de soins et indemnités journalière - Accident de travail / Maladie professionnelle	200 000 € TTC	26 000 € TTC
Risque Maladie ordinaire	470 000 € TTC	110 000 € TTC
Risque Longue maladie / Maladie longue durée	330 000 € TTC	61 000 € TTC
Maternité	80 000 € TTC	10 000 € TTC
Décès	35 000 € TTC	5 500 € TTC

1.4 - SCHEMA DE MUTUALISATION 2015 - AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de porter avenant au schéma de mutualisation 2015-2017 suite à l'affectation du directeur de la Communication à la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Article 2 - de porter avenant au devis de mutualisation 2015 afin de prendre en compte cette modification.

Article 3 - d'appliquer lesdites modifications à compter du 1^{er} avril 2015.

1.5 - PERSONNEL MUNICIPAL - TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de procéder aux suppressions, modifications et créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Communication	1 emploi du cadre d'emplois des attachés		Transfert du poste à la CAC	01/05/15
	1 emploi du cadre d'emplois des techniciens	1 emploi du cadre d'emplois des attachés	Régularisation suite à recrutement	01/05/15
Population et Sécurité	1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs	2 emplois du cadre d'emplois des adjoints administratifs	Régularisation suite à recrutement	01/05/15
	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques			
Centre Technique Municipal	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques	Refus de promotion interne	01/05/15
Education	1 emploi du cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives	1 emploi du cadre d'emplois des attachés	Intégration dans grade	01/03/15

1.6 - COMPLEMENTAIRE SANTE ET PREVOYANCE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver le lancement de la procédure de consultation commune avec le CCAS, la CAC et le CIAS, pour souscrire à des contrats solidaires Santé et Prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2016, à adhésion facultative pour les agents et avec une participation financière de l'employeur sur le risque Santé à définir ultérieurement.

Article 2 - de confier à la Ville de Cholet le pilotage de la mise en concurrence et la notification des contrats, conformément aux dispositions du décret n° 2011-1474.

1.7 - PROTECTION FONCTIONNELLE DE TROIS AGENTS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique : d'accorder à Mesdames Nathalie BOUVIER, Séverine GAUTRIN et Monsieur Olivier CADORET la protection fonctionnelle et de confier à l'assureur de la Ville le soin de proposer et désigner un avocat pour défendre leurs intérêts.

2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

2.1 - COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – d'arrêter les comptes de gestion 2014 du budget principal, du budget annexe des opérations d'aménagement et du budget annexe du stationnement présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

2.2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne participant pas au vote,

DECIDE

Sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPION, Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote,

Article 1 - d'approuver, à la majorité, (34 Pour, 10 Contre), les comptes administratifs 2014 du budget principal, du budget annexe des opérations d'aménagement et du budget annexe du stationnement.

Article 2 - de constater, à l'unanimité, (44 Pour), leur concordance avec les comptes de gestion correspondants.

Article 3 - de reconnaître, à l'unanimité, (44 Pour), la sincérité des restes à réaliser.

2.3 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DIVERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE CADRE DU JUMELAGE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 30 € par participant, au titre de l'organisation d'un séjour à destination d'une ville jumelée avec Cholet, soit :

- 600 € au Lycée Polyvalent Renaudeau – La Mode, pour le voyage de 20 personnes à Solihull, du 6 au 13 mars 2015,

- 870 € à l'Organisme de Gestion des Ecoles et du Collège Notre Dame du Bretonnais, pour le voyage de 29 personnes à Olbenburg, du 26 avril au 7 mai 2015.

La subvention pourra être ajustée au vu d'un état faisant apparaître le nombre réel de participants, dans la limite maximum de 30 personnes par établissement.

3 - SPORT, JEUNESSE, ACTION CULTURELLE

3.1 - ATTRIBUTION D'UNE BOURSE INITIATIVES JEUNES A FELIX BARBE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 10 Abstentions),

DECIDE

Article 1 – d'attribuer dans le cadre des Bourses Initiatives Jeunes la somme de 500 € au projet des trophées des lycées, qui se déroule dans la baie de Quiberon du 8 au 10 mai 2015, présenté par un jeune du Lycée Sainte Marie, Félix BARBE.

Article 2 – de passer une convention avec le lauréat pour définir les modalités pratiques de partenariat.

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - AMENAGEMENT DES RUES TOURNERIT ET TREMOLIERE - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver le versement d'un fonds de concours pour un montant total de 150 485, 94 € au SIEML pour les opérations d'effacement de réseaux aériens à l'occasion des travaux de rénovation menés sur les rues Trémolière et Tournerit.

5.2 - LOTISSEMENT LE CLOS SAINT BONNET 3 - CONVENTION DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMMUNS A LA VILLE DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver le projet de convention à passer entre la Ville de Cholet et la société SAINT LOUIS IMMOBILIER pour le transfert de la voirie, de l'éclairage public et des espaces verts du lotissement Le Clos Saint Bonnet 3 sur le territoire de la Commune Associée du Puy-Saint-Bonnet.

5.3 - SQUARE EMILE LITRE - ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour l'échange entre une emprise de la Ville correspondant à un ancien espace vert communal déclassé du domaine public, cadastré section BT n° 532 p et 529 p, d'une superficie de 55 m², situé square Emile Littré, et un terrain cadastré section BT n° 649 p, d'une superficie de 27 m², appartenant à la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire, moyennant le versement, au profit de la Ville, d'une soulte correspondante au surplus de terrain de 28 m² d'un montant total de 2 240 € (80 € le m²), étant précisé que les frais de géomètre et de notaire afférents seront supportés par la Caisse d'Epargne, conformément à l'avis du service France Domaine.

Article 2 - de solliciter pour cet échange l'exonération des droits de mutation.

Cf. annexe 5.3

5.4 - RUE JULES RIMET - CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DES EPOUX AUGEREAU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de donner son accord pour la cession d'un terrain cadastré section BS n° 526, situé 24 rue Jules Rimet, d'une superficie de 133 m², issu du déclassement d'un ancien chemin piétonnier, au profit de Monsieur et Madame Michel AUGEREAU, moyennant un prix de 10 € le m², soit un prix total net vendeur de 1 330 €, conformément à l'avis du service France Domaine, étant précisé que les frais de notaire afférents seront à leur charge.

Cf. annexe 5.4

5.5 - BOULEVARD DE LA VICTOIRE - DECLASSEMENT D'UN TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de constater la désaffectation du domaine public communal d'un terrain d'une superficie de 65 m², correspondant à un espace vert cadastré section AE n° 288, situé boulevard de la Victoire dans le cadre de sa cession.

Article 2 - de déclasser du domaine public communal, un terrain d'une superficie de 65 m², cadastré section AE n° 288, situé boulevard de la Victoire désaffecté de son usage d'espace vert public, dans le cadre de sa cession.

Cf. annexe 5.5

5.6 - BOULEVARD DE LA VICTOIRE - PROPOSITION DE RETROCESSION D'UN TERRAIN - AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de proposer, la rétrocession du terrain situé boulevard de la Victoire, cadastré section AE n° 288, d'une superficie de 65 m², moyennant le prix de 10 000 € net vendeur, à son ancien propriétaire, l'association Le Souvenir Vendéen, et à défaut d'acceptation de sa part, à l'acquéreur qui avait été évincé par la préemption de la Ville, la SCI Orthovictoire.

Article 2 - d'autoriser la SCI Halles 16, ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, à déposer la demande de permis de construire afférente sur ledit terrain, étant précisé que cette société ne commencera les travaux qu'une fois devenue propriétaire de celui-ci.

Cf. annexe 5.6

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

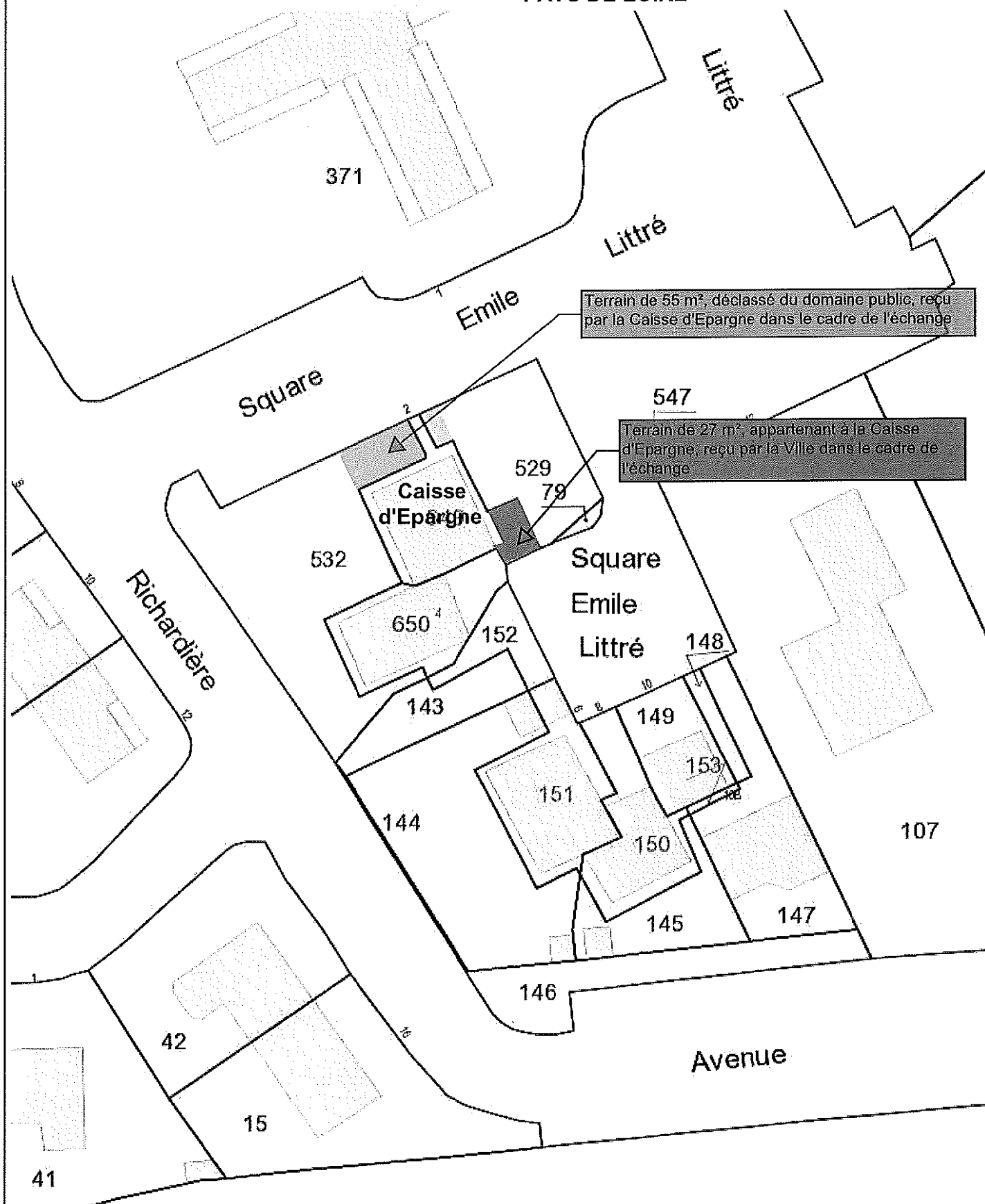
Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Monsieur Jean-François BAZIN

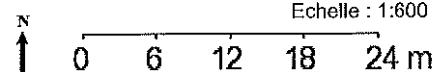
Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 11 mai 2015,

Florence JAUNEAULT	Christine CHARRIER	François DEBREUIL	Anne GRAVELEAU- HARDY
Michel CHAMPION	Michel BONNEAU	Maya JARADE	Magalie GREAU
Florence DABIN	Marie BARTHELEMY	Olivier BAGUENARD	Caroline LEDERLE
John DAVIS	Sylvie ROCHAIS	Natacha POUPET- BOURDOULEIX	Valérie FERRIOL- ROUSSEAU
Isabelle LEROY	Jean-Michel BOISSINOT	Nathalie GODET	Catherine CANALS
Roger MASSE	Patricia RIGAUDEAU	Jean-Jacques BOURGUIGNON	Bernard RABILLER
Laurence TEXEREAU	Elisabeth HAQUET	Gwénaëlle DUCHESNE	Benoît BACLET
Jean LELONG	Benoît MARTIN	Gilles ALLINDRE	
Annick JEANNETEAU	Simone POUPARD	Evelyne PINEAU	
Jean-Paul BREGEON	Sandrine RAOUX	Jean-Marc VACHER	

- SQUARE EMILE LITTRÉ -
ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE
PAYS DE LOIRE

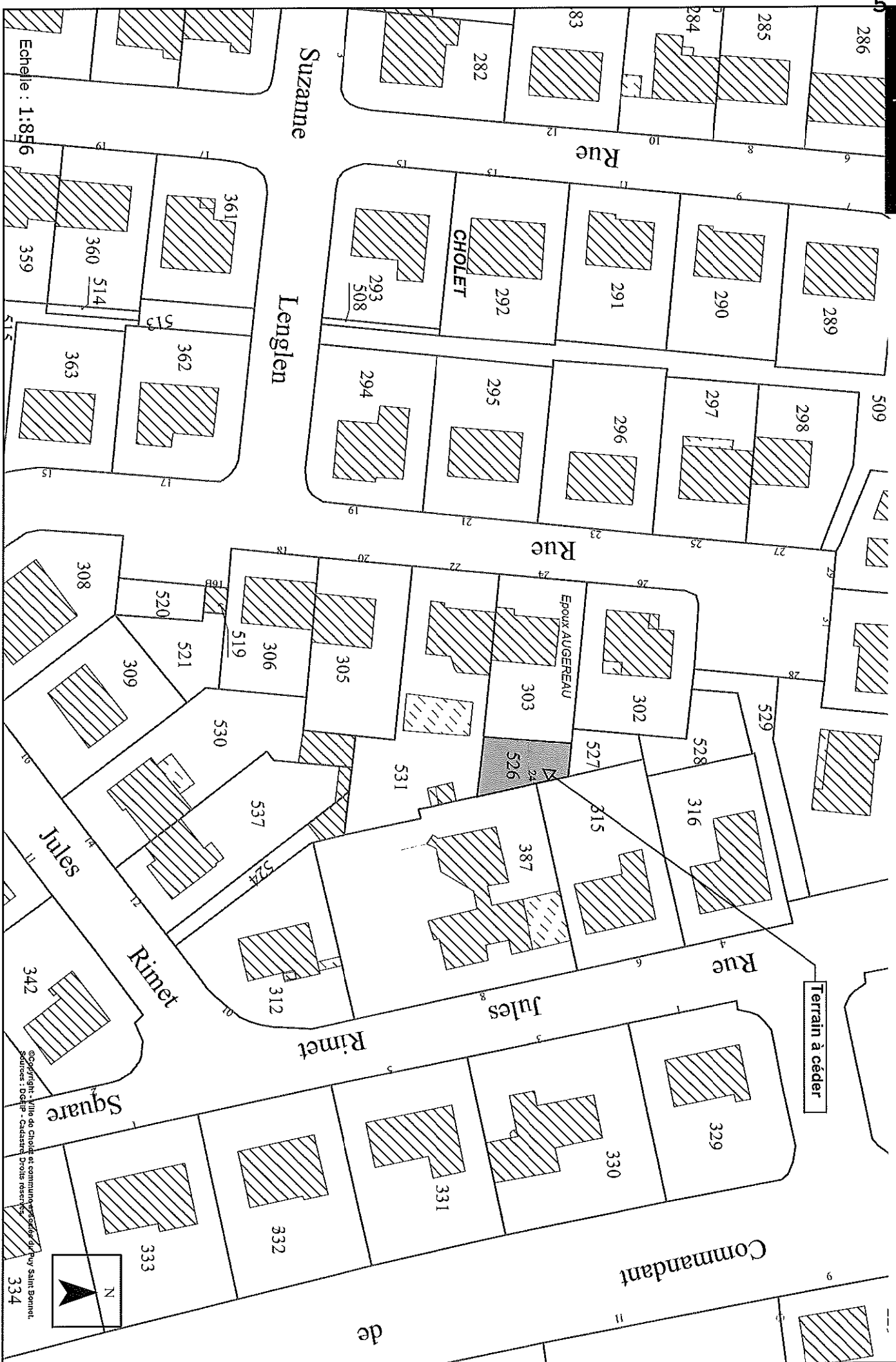
**Légende**

Limites communales	Parcelle	Bâtiments légers
Lieu-dit	Plans d'eau	Bâtiments durs
Section		

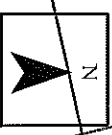
Extrait cadastral

Avertissement : toutes les informations de ce géoportail sont indicatives et n'ont aucune valeur officielle.

RUE JULES RIMET - CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DES EPOUX AUGEREAU



© Copyright - Ville de Choleat et communauté de communes du Puy Saint Benoit.
Sources : DGEIP - Cadastre. Droits réservés.



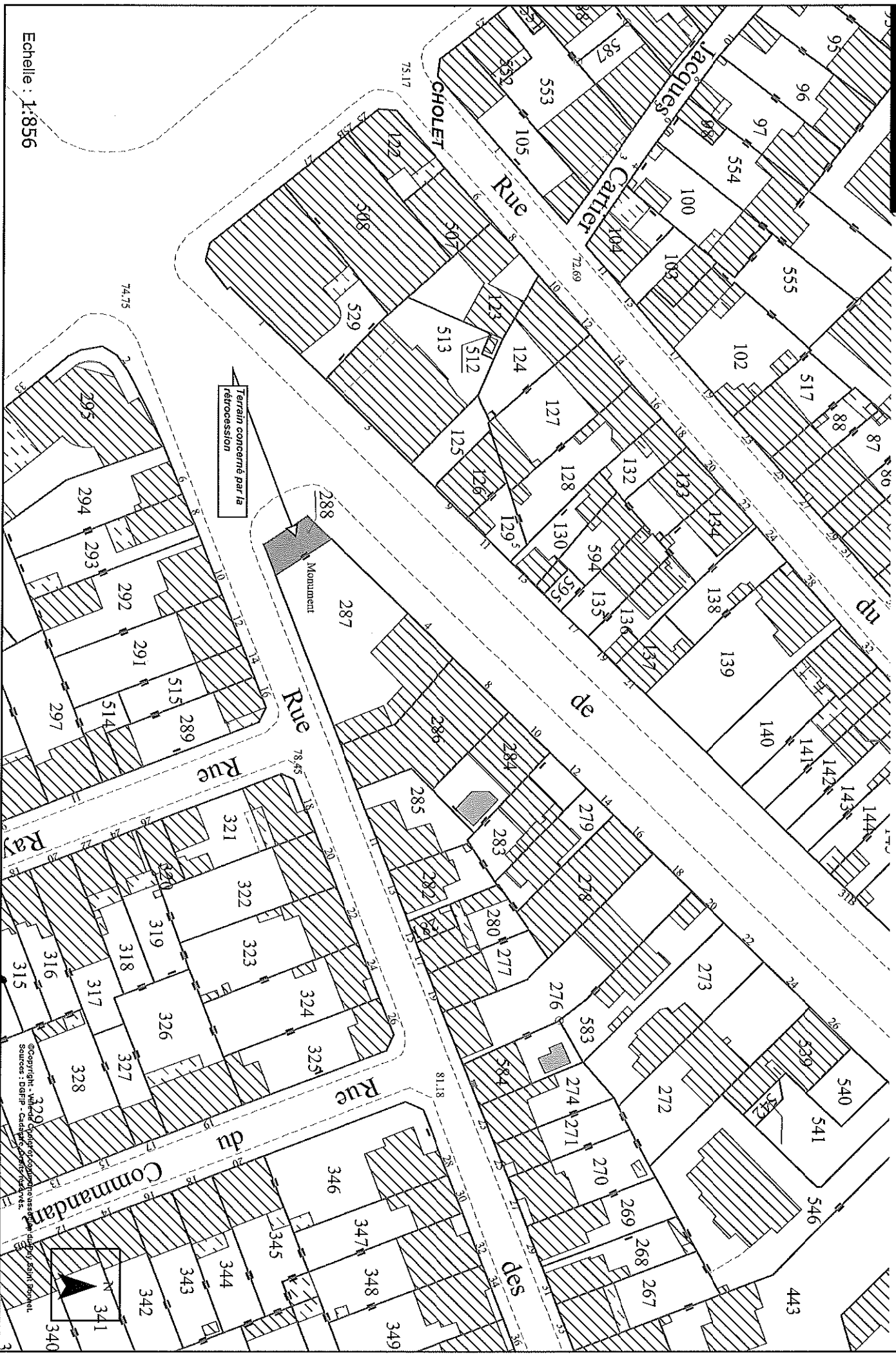
BOULEVARD DE LA VICTOIRE - DECLASSEMENT D'UN TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC



Echelle : 1:856

Copyright - Ville de Choleat - Tous droits réservés.
Sources : DGFIP - Cadastre - Cadastre de Choleat

BOULEVARD DE LA VICTOIRE - PROPOSITION DE RETROCESSION D'UN TERRAIN - AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE



Echelle : 1:856

©Copyright - Ville de Choleat
Sources : DGFIP - Cadastre